



N° OJ : 59

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020

Objet : Tourisme-Organisation.- Asbl Brussels Major Events.- Subside spécifique : 30.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events;

Vu les crédits prévus aux articles 76201/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 30.000,00 EUR aux articles 76201/33202 (15.000,00 EUR) et 56110/33202 (15.000,00 EUR) du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Brussels Major Events pour l'organisation de l'événement « Brussels Calling ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76201/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :